

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01038 Numéro SIREN : 831 923 305 Nom ou dénomination : 3D VIRTUOUS PRINT

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt 9333

Désignation de l'entreprise		SASU 3D VIRTUOUS PRINT		28 RUE DE MALICORNE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		37250 VEIGNE					
SIRET		8 3 1 9 2 3 3 0 5 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		16		Durée de l'exercice précédent *		2019009333	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122018			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	12 115	030	2 292	9 823	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	12 115	048	2 292	9 823	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 960	052	1 960	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	717	066		717	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	198	070		198	
		072	515	074		515	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	16 591	086		16 591	
	Charges constatées d'avance *	092	70	094		70	
	Total II	096	20 051	098		20 051	
	Total général (I + II)	110	32 166	112	2 292	29 874	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 800				
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	(3 920)				
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	4 880				
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	20 067				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	924				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169) 3 970	172	4 003				
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	24 994					
Total général (I + II + III)	180	29 874					
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	14 945	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 115	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SASU 3D VIRTUOUS PRINT**

Néant

A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122018		Exercice N-1 clos le		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215		214	8 568	
		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	2	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	8 570	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	4 009	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(1 960)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	7 117	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	282	244	282	
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	310	
	Dotations aux amortissements *			254	2 292	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1	
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	12 051	
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 481)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers			280		
	Produits exceptionnels			290		
	Charges financières			294	439	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		
		348				
	Impôts sur les bénéfices *			306		
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(3 920)	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314 3 920	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entrepris nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992	
Divers* ZFA (44 quater decies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352	354 3 920	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370	372 3 920	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 3D VIRTUOUS PRINT**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		
	Autres	410		412		414		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		
	Constructions	430		432		434		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	9 951	444	9 951	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		
	Matériel de transport	460		462		464		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 164	474	2 164	
Immobilisations financières		480		482		484		
TOTAL		490		492	12 115	494	12 115	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
		Immobilisations incorporelles	500		502		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		516		
	Constructions	520		522		524		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	2 060	534	2 060	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		
	Matériel de transport	550		552		554		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	232	564	232	
TOTAL		570		572	2 292	576	2 292	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 3D VIRTUOUS PRINT**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	3 920
Total des déficits restant à reporter	870	3 920

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	310
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 714
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 548
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SASU 3D VIRTUOUS PRINT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 8 800 €

Siège social : 28, rue de Malicorne
37250 VEIGNE

RCS TOURS B 831.923.305

Décision de l'associée unique Prise dans l'acte

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit juin, à 18 heures,

Monsieur VIGNY Pascal,
Associé unique de la société 3D VIRTUOUS PRINT, société par actions simplifiée au capital de 8 800 €, divisée en 880 actions de 10 € chacune,

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI:

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le président Monsieur VIGNY Pascal.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit de 3 920,03 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

WV

En conséquence, l'associé unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes font apparaître un déficit comptable, décide de l'affecter de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur.....3 920,03 euros

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

QUATRIEME DECISION

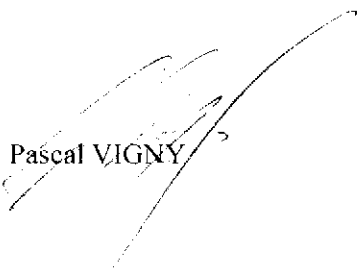
Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues entre la société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport sur les conventions réglementées.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Pascal VIGNY



PV